

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 32 du 19 juin 2012



A retenir cette semaine :

- Les conditions climatiques sont toujours favorables à une croissance active des tournesols.

- Les parcelles les plus avancées ont atteint le stade E4 (diamètre du bouton floral compris entre 5 et 8 cm). Les premières fleurs pourraient apparaître d'ici une semaine.

- Maintenir l'observation sur pucerons pour les quelques parcelles n'ayant pas encore atteint le stade E1

- Les conditions pluvieuses peuvent être favorables à la projection d'ascospores de phomopsis.



écophyto2018
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

Cette semaine l'analyse de risque tournesol repose sur l'observation de 8 parcelles sur 19 prévues dans le réseau.

SOMMAIRE

Tournesol	p 1
Maïs	p 3



Prévisions météorologiques du mercredi 20 juin au mardi 26 juin :

Temps perturbé avec de nombreux passages pluvieux principalement sous forme d'orage. Les pluies les plus fortes sont attendues pour mercredi et jeudi. Les températures vont remonter avec des minimales proches de 15°C et des maximales atteignant 25°C - Source Météociel.

Stades des tournesols

Bn : la n^{ième} feuille a 4 cm de long et son pétiole est visible du dessus

B13-B14 :	12 %
E1 : Apparition du bouton floral étroitement inséré au milieu des jeunes feuilles	12 %
E2 : Le bouton se détache de la couronne foliaire. Son diamètre varie de 0,5 à 2 cm	12 %
E3 : Le bouton est séparé de la dernière feuille, son diamètre varie de 3 à 5 cm	38 %
E4 : Le bouton est nettement dégagé des feuilles, son diamètre varie de 5 à 8 cm, il demeure horizontale. Une partie des bractées se déploie.	26 %

Pucerons verts

Fin du risque pour une grande majorité des parcelles.

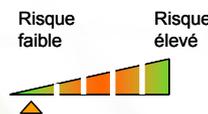
Il est nécessaire de maintenir la surveillance pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade E1.

L'appréciation du risque se détermine à la parcelle. Deux seuils de nuisibilité peuvent être retenus selon le stade de la culture :

- de 5 feuilles à bouton étoilé : 50 à 100 pucerons par plante.

Le niveau de crispation des feuilles peut également servir à l'appréciation du risque notamment dans un contexte de faible croissance des tournesols. Le seuil de nuisibilité est fixé à plus de 10% de plantes avec des symptômes marqués de crispations.

Une seule parcelle du réseau présente des crispations, mais elle a atteint le stade de fin de sensibilité aux pucerons.





Mildiou

Les conditions humides de ces derniers jours pourraient être favorables au développement du mildiou. Il n'existe pas de moyen de lutte en végétation. Mais le mildiou est un organisme nuisible, de lutte obligatoire. Dans le cadre de la prospection mildiou du tournesol 2012, merci de nous signaler toute présence de la maladie sur des parcelles. Ces signalements nous permettront d'évaluer la fréquence et la gravité des attaques dans les zones de production. Des prélèvements seront également réalisés en vue de déterminer la (ou les) race(s) de mildiou en présence et de vérifier leur sensibilité vis-à-vis des traitements de semences.

Personne à contacter : Thierry DURAND (SRAL de Bourgogne) au 03.80.39.31.20

Ci-dessous pieds de tournesol nanifiés à cause du mildiou



Photo CETIOM



Photo CETIOM

Phomopsis

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la maturation des ascospores de phomopsis. Chaque épisode pluvieux est susceptible d'engendrer des projections de ces ascospores sur feuilles. Le tournesol est sensible au phomopsis tout au long de son cycle. La nuisibilité est en relation avec la précocité et la sévérité de l'attaque conjuguée à la sensibilité variétale. Les parcelles les plus concernées sont celles qui sont implantées avec des variétés peu sensibles (PS) ou sensibles (S).

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter la brochure du CETIOM. Voici également un lien sur le site du CETIOM

<http://www.cetiom.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/maladies/phomopsis/lutte/>

Divers

Du sclerotinia sur feuilles est observé sur une situation : Ruffey les Beaune (20 %).



Au 19 juin, 19 parcelles de maïs constituent le réseau d'observation pour le BSV Bourgogne. 3 sont situées en Côte d'Or, 4 dans la Nièvre, 11 en Saône-et-Loire et 1 dans l'Yonne.

Stade du maïs

La totalité des parcelles du réseau est au-delà du stade sevrage. 47 % de ces parcelles sont dans la phase d'initiation de la panicule et de l'épi, entre 8 et 10 feuilles. 37 % sont dans la phase d'initiation des ovules, de 11 à 14 feuilles actuellement.

Etat du maïs

Une seule observation sur l'état des cultures concerne des brûlures de feuilles dues à un apport d'azote.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « **abeille** », autorisé « **pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles** » et **intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr



Vers gris

Les dégâts observés la semaine dernière sur une parcelle à Romenay en Saône-et-Loire n'ont pas évolué.

Pucerons

Les pucerons *Metopolophium dirhodum* ne progressent pas cette semaine. *Sitobion avenae*, par contre, est en nette augmentation sur deux parcelles de la Nièvre avec des effectifs de 11 à 50 individus par plante pour des maïs entre 11 et 13 feuilles.

Le risque puceron est encore très faible pour l'instant.

Rappel des seuils d'intervention :

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
<i>Pucerons Metopolophium</i>	3 f. à 10 f.	5 puc./ plante avant 3-4 f. 10 puc./ plante entre 4 et 6 f. 20 à 50 puc./ pl. entre 6 et 8 f. 100 puc./ plante après 8-10 f.
<i>Pucerons Sitobion</i>	3 f. à 10 f. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au dessus du futur épi
<i>Pucerons Rhopalosiphum</i>	Début Juillet / début Août	♦ Si quelques panicules colonisées ⇒ suivre l'évolution ♦ Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies

Pyrale

Chrysalidation

Les observations de cette semaine montrent des valeurs très au-delà des 15 % de chrysalidation, seuil déterminant le départ du cumul de températures (110°C en base 10) pour identifier la date d'application des trichogrammes.

			semaine 21	semaine 22	semaine 23	semaine 24	semaine 25
			24-mai	30-mai	05-juin	14-juin	21-juin
Beaune	21	FREDON	0%	3%	8%	14%	40%
St Martin Belle-Roche	71	CA71	0%	8%	8%	16%	50%
Branges	71	BDS	0%		19%	-	
St Martin en Bresse	71	BDS	0%	16%		33%	-

Vol des adultes

16 pièges ont été relevés cette semaine et 39 individus mâles ont été piégés sur 5 sites, 3 dans la Nièvre (St Quentin-sur-Nohain, Pouilly-sur-Loire et Mars-sur-Allier) et 2 en Saône-et-Loire (Montpont-en-Bresse et Romenay). La grande majorité des captures s'est faite sur la Nièvre. La parcelle de Mars-sur-Allier, dont le stade est très avancé, a capturé 17 adultes de pyrale.



Positionnement des trichogrammes

Le positionnement des trichogrammes pour les secteurs précoces, Val de Loire et Saône-et-Loire Sud devrait avoir été réalisé maintenant. Les trichogrammes devraient être appliqués la semaine prochaine sur le nord de la Saône et Loire et sur la Côte d'Or.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »